

LE CONCILIEUR DE L'ASSURANCE MALADIE

VOUS NE TROUVEZ PAS DE MÉDECIN ? LE CONCILIEUR PEUT VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS RECHERCHES



Le conciliateur de l'assurance maladie peut vous aider lorsque vous rencontrez des difficultés quant à **l'offre de soins sur votre territoire** (choix du

médecin traitant, coordination des soins).

DANS QUEL CAS LE SAISIR ?

Vous pouvez saisir **directement** et **gratuitement** le conciliateur si :

- Vous estimez être victime d'un **refus de soins**
- Votre réclamation concerne vos **relations avec un médecin** (*par exemple, vous ne parvenez pas à désigner un médecin traitant ou vous avez des difficultés pour obtenir un rendez-vous chez un médecin spécialiste dans des délais satisfaisants*)

COMMENT LE SAISIR ?

- Par courrier recommandé, à l'adresse suivante :

Conciliateur de l'Assurance maladie
Caisse primaire d'assurance maladie de Haute-Garonne
31 093 Toulouse Cedex 9

- Par courriel, à l'adresse suivante :
conciliateur.cpamtoulouse@assurancemaladie.fr
- En appelant le **3646** (service 0,06€/min + prix appel)

ET APRÈS ?

- Le conciliateur étudie votre demande et vous apporte une **solution personnalisée**

CPAM Haute-Garonne



3 Boulevard du
Professeur
Léopold Escande
31 093 Toulouse

Horaires d'ouverture

Du Lundi au Vendredi
de
08h00 à 17h00

Accueil téléphonique au **3646**

Du Lundi au Vendredi
de
08h30 à 17h30

Agence CPAM de Saint-Gaudens

2 Rue Emile Zola
31800 Saint-Gaudens

Horaires d'ouverture

Du Lundi au Vendredi
de
08h00 à 17h00